

ETI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007-403 du 30 août 2007
portant nomination des membres du comité exécutif de mise en
œuvre de l'initiative sur la transparence des industries extractives

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2006-626 du 11 octobre 2006 portant création, attributions et composition du comité exécutif de mise en œuvre de l'initiative sur la transparence des industries extractives ;

Vu le décret n° 2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres du comité exécutif de mise en œuvre de l'initiative sur la transparence des industries extractives :

Président :

M. Florent Michel OKOKO, conseiller aux hydrocarbures du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Premier vice-président :

M. Christian MOUNZEO, coalition publiez ce que vous payez ;

Deuxième vice-président :

M. Guy MAURICE, Total Exploration et Production Congo ;

Secrétaire permanent :

M. Serge Marie Aimé NDEKO, directeur général des hydrocarbures ;

Membres :

Pour la Présidence de la République :

- M. Thierry MOUNGALA, conseiller du Président de la République.

Pour le Premier ministre :

- M. Franck SIOLO, conseiller juridique.

Pour le ministère chargé des finances :

- M. Paul MALIE, directeur de la prévision et de l'informatique à la direction générale du trésor ;
- M. Séraphin NDION, directeur de la fiscalité pétrolière à la direction générale des impôts.

Pour le ministère chargé des hydrocarbures :

- M. Thomas MAKOSSO, conseiller administratif et financier chargé de la prospective des ressources humaines ;
- Mme Aline Emma NKOVA, conseillère juridique du ministre d'Etat, ministre des hydrocarbures.

Pour le ministère des mines, des industries minières et de la géologie :

- M. Louis Marie Joachin DJAMA, directeur général des mines et des industries minières et de l'artisanat minier ;
- M. Jean Claude ONTSIRA, directeur général de la géologie.

Pour la Société Nationale des Pétroles du Congo :

- M. Cyr DE MOLOUBA ;
- M. Wilfrid BOUYA OLANDZOBO.

Pour les sociétés pétrolières et minières :

- Mme. Paola GUESSARIAN, ENI CONGO ;
- M. George Cassien MABONA, Morel & Prom Congo ;
- M. Steven WOODRUFF, Chevron Congo ;
- M. CHATELAN, CONGOREP ;
- M. David SOUSSA, SOCO.

Pour la société civile :

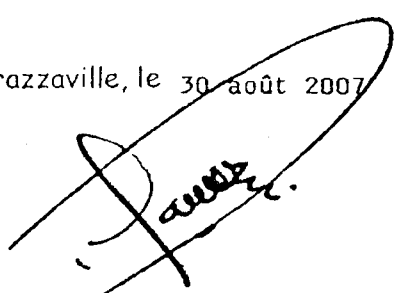
- M. André-Eugène OSSETE, président du comité de liaison ONG du Congo ;

- M. Lecas ATONDI MOMONDJON, président du groupe thématique pétrole DSRP ;
- M. Brice MACKOSSO, secrétaire permanent de la coalition publiez ce que vous payez ;
- M. Bayi SINIBANGUY-MOLLET, centre d'échanges et d'appui et de renforcement des capacités ;
- M. Désiré IWANGOU, fédération nationale des jeunesses et individualités du Congo.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2007- 403

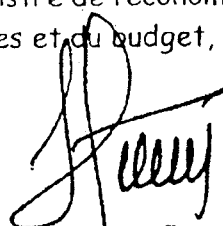
Fait à Brazzaville, le 30 août 2007



Denis SASSOU N'GUESSO

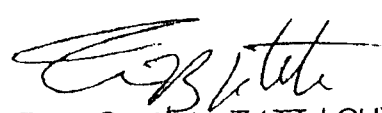
Par le Président de la République

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



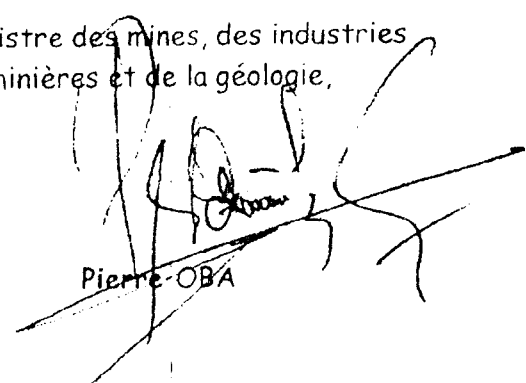
Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre d'Etat, ministre des
hydrocarbures,



Jean-Baptiste TATI LOUTARD

Le ministre des mines, des industries
minières et de la géologie,



Pierre OBA